



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 30460

FLUIDE DA

Date de la version précédente: 2017-02-27

Date de révision: 2019-03-07

Version 8

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

| | |
|--------------------------|------------------|
| Nom du produit | FLUIDE DA |
| Numéro | 1M1 |
| Substance/mélange | Mélange*** |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|---------------------------------|-------------------------|
| Utilisations identifiées | Fluide de transmission. |
|---------------------------------|-------------------------|

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|--------------------|---|
| Fournisseur | TOTAL LUBRIFIANTS 562 Avenue du Parc de L'île 92029 Nanterre Cedex FRANCE Tél: +33 (0)1 41 35 40 00 Fax: +33 (0)1 41 35 84 71*** |
|--------------------|---|

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

| | |
|-------------------------|---------------------------|
| Point de contact | HSE*** |
| Adresse e-mail | rm.msds-lubs@total.com*** |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +44 1235 239670
 Centre Antipoison et de toxicovigilance : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
 En France - Centres antipoison et de toxicovigilance :
 ANGERS : 02 41 48 21 21
 BORDEAUX : 05 56 96 40 80
 LILLE : 08 00 59 59 59
 LYON : 04 72 11 69 11
 MARSEILLE : 04 91 75 25 25
 NANCY : 03 83 22 50 50
 PARIS : 01 40 05 48 48
 STRASBOURG : 03 88 37 37 37
 TOULOUSE : 05 61 77 74 47

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Version EUFR



FDS n° : 30460

FLUIDE DA

Date de révision: 2019-03-07

Version 8

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 ***

*Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 2.2. ****

Classification

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008***

Toxicité par aspiration - Catégorie 1*** - (H304)***

Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard - Catégorie 4*** - (H332)***

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008***

Contient Hydrogenated dimerization products of 1-decene and reaction products of 1-decene,hydrogenated, Produits de dimérisation hydrogénée du 1-décène, 1-dodécène et 1-octène, 1-Dodecene dimer with 1-Decene, hydrogenated

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER***

Mentions de danger ***

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H332 - Nocif par inhalation***

Conseils de prudence

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P405 - Garder sous clef***

Informations Additionnelles sur les Dangers

EUH208 - Contient Méthacrylate de méthyle. Peut produire une réaction allergique***

2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques

Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.***

Propriétés environnementales

Le produit peut former un film d'huile sur la surface de l'eau, ce qui peut empêcher l'échange d'oxygène.***

FDS n° : 30460

FLUIDE DA

Date de révision: 2019-03-07

Version 8

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange***

Nature chimique Composants dangereux

Produit à base d'huiles synthétiques.***

| Nom Chimique | No.-CE | Numéro d'Enregistrement REACH | No.-CAS | % en poids | Classification (Règ. 1272/2008) |
|--|--------------|-------------------------------|-------------|----------------|---|
| Hydrogenated dimerization products of 1-decene and reaction products of 1-decene,hydrogenated*** | 931-652-2*** | 01-2119537268-33** * | ^ | 30-<40 | Asp. Tox. 1 (H304) Acute Tox. 4 (H332) *** |
| Produits de dimérisation hydrogénée du 1-décène, 1-dodécène et 1-octène*** | 700-308-1*** | 01-2119411393-49 | ^ | 30-<40 | Asp. Tox. 1 (H304) Acute Tox. 4 (H332) |
| 1-Dodecene dimer with 1-Decene, hydrogenated*** | 604-766-2*** | 01-2119527647-31** * | 151006-58-5 | 20-<30 | Asp. Tox. 1 (H304) Acute Tox. 4 (H332)*** |
| Distillats moyens (pétrole), hydrotraités*** | 265-148-2*** | donnée non disponible | 64742-46-7 | 5-<10 | Asp. Tox. 1 (H304) |
| Alkylamine à longue chaîne alcoylée*** | 620-540-6*** | donnée non disponible | ^ | 0.1-<1 | Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Acute Factor M 10 Chronic Factor M 1 *** |
| Méthacrylate de méthyle*** | 201-297-1*** | 01-2119452498-28** * | 80-62-6 | 0.1-<1 | STOT SE 3 (H335) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317) Flam Flam. Liq. 2 (H225) *** |
| Naphtalène*** | 202-049-5*** | - | 91-20-3 | 0.00001-<0.001 | Acute Tox. 4 (H302) Carc. 2 (H351) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Acute M factor = 1 |

Informations complémentaires

Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 346.***

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir rubrique 16.

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.***

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.***

Contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements

FDS n° : 30460

FLUIDE DA

Date de révision: 2019-03-07

Version 8

| | |
|--|---|
| | contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les jets à haute pression peuvent endommager la peau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.*** |
| Inhalation | évacuer la victime à l'air frais et la laisser au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.*** |
| Ingestion | Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.*** |
| Protection pour les secouristes | Le secouriste doit se protéger. Voir rubrique 8 pour plus de détails. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle au moyen d'un Pocket Mask® muni d'une valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif médical respiratoire approprié.*** |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|------------------------------|---|
| Contact avec les yeux | Non classé d'après les données disponibles.*** |
| Contact avec la peau | Non classé d'après les données disponibles. Peut produire une réaction allergique. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.*** |
| Inhalation | Nocif par inhalation.*** |
| Ingestion | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et provoquer des lésions pulmonaires graves dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).*** |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------------|------------------------------------|
| Conseils aux médecins | Traiter de façon symptomatique.*** |
|------------------------------|------------------------------------|

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---|--|
| Moyen d'extinction approprié | Dioxyde de carbone (CO ₂). poudre ABC. Mousse. Eau pulvérisée ou en brouillard.*** |
| Moyens d'extinction inappropriés | Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.*** |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---------------------------|--|
| Risque particulier | La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse. oxydes de phosphore. Oxydes d'azote (NOx). Silicium dioxide. Les produits de combustion contiennent des oxydes de soufre (SO ₂ et SO ₃) et du sulfure d'hydrogène H ₂ S. Mercaptans.*** |
|---------------------------|--|

5.3. Conseils aux pompiers

FDS n° : 30460

FLUIDE DA

Date de révision: 2019-03-07

Version 8

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.***

Autres informations Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.***

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toute source d'ignition.***

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.***

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Si nécessaire, endiguer le produit avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux similaires non combustibles.***

Méthodes de nettoyage Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. En cas de contamination de sol, enlever le sol souillé pour traitement ou élimination, en conformité avec les réglementations locales.***

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuelle Voir rubrique 8 pour plus de détails.

Traitement des déchets Voir rubrique 13 pour plus de détails.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.***

Prévention des incendies et des explosions Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.***

Mesures d'hygiène Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact

FDS n° : 30460

FLUIDE DA

Date de révision: 2019-03-07

Version 8

avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.***

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Stocker à température ambiante. Protéger de l'humidité.***

Matières à éviter Oxydants forts.***

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Veuillez consulter la fiche technique pour avoir plus d'informations.***

Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Brouillard d'huile minérale :
USA : OSHA (PEL) TWA 5 mg/m³, NIOSH (REL) TWA 5 mg/m³, STEL 10 mg/m³, ACGIH (TLV) TWA 5 mg/m³ (hautement raffinée)***

| Nom Chimique | Union Européenne | France |
|---------------------------------------|--|---|
| Méthacrylate de méthyle*** 80-62-6 | STEL 100 ppm TWA 50 ppm*** | VME 50 ppm VME 205 mg/m ³ VLCT 100 ppm VLCT 410 mg/m ³ *** |
| Naphtalène*** 91-20-3 | TWA 10 ppm TWA 50 mg/m ³ *** | VME 10 ppm VME 50 mg/m ³ C2*** |

Légende Voir rubrique 16

Dose dérivée sans effet (DNEL) ***

DNEL Travailleur (industriel/professionnel)***

| Nom Chimique | Effets systémiques à court terme | Effets locaux à court terme | Effets systémiques à long terme | Effets locaux à long terme |
|---|--------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|----------------------------|
| Hydrogenated dimerization products of 1-decene and reaction products of | 60 mg/m ³ (inhalation)*** | | | |



FDS n° : 30460

FLUIDE DA

Date de révision: 2019-03-07

Version 8

| | | | | |
|--|--|------------------------------------|--|---|
| 1-decene,hydrogenated** * ^ | | | | |
| Produits de dimérisation hydrogénée du 1-décène, 1-dodécène et 1-octène*** ^ | 22.9 mg/m ³ (inhalation)*** | 3.9 mg/m ³ (inhalation) | | |
| 1-Dodecene dimer with 1-Decene, hydrogenated*** 151006-58-5 | 60 mg/m ³ (inhalation)*** | | | |
| Distillats moyens (pétrole), hydrotraités*** 64742-46-7 | 5000 mg/m ³ /15 min (aerosol - inhalation) | | 2.9 mg/kg bw/8h (dermal) 16 mg/m ³ /8h (aerosol - inhalation) | |
| Méthacrylate de méthyle*** 80-62-6 | | 1.5 mg/cm ² Dermal | 208 mg/m ³ Inhalation 13.67 mg/kg Dermal | 208 mg/m ³ Inhalation 1.5 mg/cm ² Dermal |
| Naphtalène*** 91-20-3 | | | 25 mg/m ³ Inhalation 3.57 mg/kg Dermal | 25 mg/m ³ Inhalation |

DNEL Consommateurs***

| Nom Chimique | Effets systémiques à court terme | Effets locaux à court terme | Effets systémiques à long terme | Effets locaux à long terme |
|---|---|---------------------------------------|---|---|
| Hydrogenated dimerization products of 1-decene and reaction products of 1-decene,hydrogenated** * ^ | 50 mg/m ³ (inhalation)*** | | | |
| Produits de dimérisation hydrogénée du 1-décène, 1-dodécène et 1-octène*** ^ | 16.8 mg/m ³ (inhalation) | 3.9 mg/m ³ (inhalation)*** | | 3.9 mg/m ³ (inhalation) |
| 1-Dodecene dimer with 1-Decene, hydrogenated*** 151006-58-5 | 50 mg/m ³ (inhalation)*** | | | |
| Distillats moyens (pétrole), hydrotraités*** 64742-46-7 | 3000 mg/m ³ /15min (aerosol - inhalation) | | 1.3 mg/kg bw/8h (dermal) 4.8 mg/m ³ /8h (aerosol - inhalation) | |
| Méthacrylate de méthyle*** 80-62-6 | | 1.5 mg/cm ² Dermal | 74.3 mg/m ³ Inhalation 8.2 mg/kg Dermal | 104 mg/m ³ Inhalation 1.5 mg/cm ² Dermal |

Concentration prévisible sans effet (PNEC) ***

| Nom Chimique | Eau | Sédiment | Sol | Air | STP | Orale |
|--|--|------------------|-----------------|-----|----------|-------|
| Méthacrylate de méthyle*** 80-62-6 | 0.94 mg/l fw 0.94 mg/l mw 0.94 mg/l or | 5.74 mg/kg dw fw | 1.47 mg/kg dw | | 10 mg/l | |
| Naphtalène*** | 0.0024 mg/l fw | 0.0672 mg/kg dw | 0.0533 mg/kg dw | | 2.9 mg/l | |

FDS n° : 30460

FLUIDE DA

Date de révision: 2019-03-07

Version 8

| | | | | | | |
|---------|---------------------------------|-----------------------------|--|--|--|--|
| 91-20-3 | 0.0024 mg/l mw 0.020 mg/l or | fw 0.0672 mg/kg dw mw | | | | |
|---------|---------------------------------|-----------------------------|--|--|--|--|

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.***

Équipement de protection individuelle

Informations générales

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Les recommandations sur les équipements de protection individuelle (EPI) s'appliquent au produit EN L'ETAT. En cas de mélange ou de formulation, il est conseillé de contacter les fabricants de ces EPI.***

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). Type A/P2. Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.***

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166.***

Protection de la peau et du corps

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité. Vêtements de protection à manches longues. Type 4/6.***

Protection des mains

Gants résistants aux hydrocarbures. Caoutchouc fluoré. Caoutchouc nitrile. Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes EN 420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.***

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations générales

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

limpide***



FDS n° : 30460

FLUIDE DA

Date de révision: 2019-03-07

Version 8

| | | | |
|---------------------------------------|---|--|------------------------------|
| Couleur | | orange*** | |
| État physique @20°C | | liquide*** | |
| Odeur | | caractéristique*** | |
| Seuil olfactif | | Pas d'information disponible | |
| Propriété | Valeurs | Remarques | Méthode |
| pH *** | *** | Non applicable*** | *** |
| Point/intervalle de fusion | | Non applicable*** | |
| Point/intervalle d'ébullition *** | | Pas d'information disponible*** | |
| Point d'éclair *** | >*** 150*** °C*** >*** 302*** °F*** | | ASTM D 92*** ASTM D 92*** |
| Taux d'évaporation | | Pas d'information disponible*** | |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | *** | |
| supérieure *** | *** | Pas d'information disponible*** | *** |
| inférieure *** | *** | Pas d'information disponible*** | *** |
| Pression de vapeur | | Pas d'information disponible*** | |
| Densité de vapeur | | Pas d'information disponible*** | |
| Densité relative *** | *** 0.817*** -*** 0.827*** | @ 15 °C *** | ASTM D 1298*** |
| Masse volumique | 817*** - *** 827*** kg/m ³ *** | @ 15 °C*** | ASTM D 1298*** |
| Hydrosolubilité | | Insoluble*** | |
| Solubilité dans d'autres solvants | | Pas d'information disponible*** | |
| logPow | | Pas d'information disponible*** | |
| Température d'auto-inflammabilité *** | | Pas d'information disponible*** | |
| Température de décomposition | | Pas d'information disponible | |
| Viscosité, cinématique *** | *** 17*** -*** 19*** mm ² /s*** | @ 40 °C*** | ASTM D 445*** |
| Propriétés explosives | | Non-explosif*** | |
| Propriétés comburantes | | Non applicable*** | |
| Possibilité de réactions dangereuses | | Aucune dans les conditions normales d'utilisation*** | |

9.2. Autres informations

| | | |
|----------------------|------------|---------------------------------|
| Point de congélation | *** *** | Pas d'information disponible*** |
|----------------------|------------|---------------------------------|

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ10.1. Réactivité

| | |
|------------------------|---|
| Informations générales | Aucune dans les conditions normales d'utilisation.*** |
|------------------------|---|

10.2. Stabilité chimique

| | |
|-----------|--|
| Stabilité | Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.*** |
|-----------|--|

10.3. Possibilité de réactions dangereuses



FDS n° : 30460

FLUIDE DA

Date de révision: 2019-03-07

Version 8

Réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Aucune dans les conditions normales d'utilisation.***

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur et des étincelles. Chaleur, flammes et étincelles.***

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter

Oxydants forts.***

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. oxydes de phosphore. Oxydes d'azote (NOx). Silicon dioxide. Les produits de combustion contiennent des oxydes de soufre (SO2 et SO3) et du sulfure d'hydrogène H2S. Mercaptans.***

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit

Contact avec la peau

. Non classé d'après les données disponibles. Peut produire une réaction allergique. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.***

Contact avec les yeux

. Non classé d'après les données disponibles.***

Inhalation

. Nocif par inhalation.***

Ingestion

. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et provoquer des lésions pulmonaires graves dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).***

ATEmix

(inhalation-poussière/brouillard)

1.60*** mg/l***

ATEmix (inhalation-vapeur)

71.10*** mg/l***

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

| Nom Chimique | DL50 oral | DL50 dermal | CL50 par inhalation |
|--|------------------------------------|---|---|
| Hydrogenated dimerization products of 1-decene and reaction products of 1-decene.hydrogenated*** | LD50 2000 - 5000 mg/kg bw (rat)*** | LD50 2000 mg/kg bw (rat - OECD 402) *** | 1.17 mg/l (rat - OECD 403)*** |
| Produits de dimérisation hydrogénée du 1-décène, 1-dodécène et 1-octène*** | LD50 >5000 mg/kg bw (rat-OECD 401) | LD50 >2000 mg/kg bw (rat-OECD 402) | LC50 (4h) 1170 mg/m ³ (aerosol rat-OECD 403) |

FDS n° : 30460

FLUIDE DA

Date de révision: 2019-03-07

Version 8

| | | | |
|--|--|---|---|
| | | | LC50 (4h) 1400 - 2000 mg/m ³ (aerosol rat-OECD 403) LC50 (4h) 900 - 1400 mg/m ³ (aerosol rat-OECD 403) |
| 1-Dodecene dimer with 1-Decene, hydrogenated*** | LD50 > 2000 mg/kg (rat - OECD 420)*** | LD50 > 2000 mg/kg (rat - OECD 402)*** | |
| Distillats moyens (pétrole), hydrotraités*** | > 5000 mg/kg bw (Rat - OECD TG 401) | > 2000 mg/kg bw 24h (Rabbit - OECD TG 402) | = 4.6 mg/l aerosol (4h- rat) OECD TG 403 |
| Alkylamine à longue chaîne alcoylée*** | LD50 300-2000 mg/kg (Rat)*** | | LC50 (1h) 220 ppm (Rat - Vapor) |
| Méthacrylate de méthyle*** | LD50 > 5000 mg/kg (Rat) | LD50 > 5000 mg/kg (Rabbit) | LD50(4h) 29.8 mg/kg (Rat - Vapour) |
| Naphtalène*** | LD50 490 mg/kg (Rat) | LD50 2201 mg/kg (Rat) | LD50 (8h) > 500 mg/m ³ (Rat) |

Sensibilisation

Sensibilisation

Non classé d'après les données disponibles. Contient une (des) substance(s) sensibilisante(s). Peut produire une réaction allergique.***

Effets spécifiques

Cancérogénicité

Non classé d'après les données disponibles. Contient une ou des substance(s) cancérogène(s).***

| Nom Chimique | Union Européenne |
|--------------------------|-------------------|
| Naphtalène*** 91-20-3 | Carc. 2 (H351)*** |

Mutagénicité

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé d'après les données disponibles.***

Toxicité pour la reproduction

Non classé d'après les données disponibles.***

Toxicité par administration répétée

Effets sur les organes-cibles (STOT)

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Non classé d'après les données disponibles.***

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Non classé d'après les données disponibles.***

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Le fluide peut pénétrer dans les poumons et occasionner des lésions (pneumonie chimique, potentiellement mortelle).***

Autres informations

Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.***

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Non classé d'après les données disponibles.***



FDS n° : 30460

FLUIDE DA

Date de révision: 2019-03-07

Version 8

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit***

Pas d'information disponible.***

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

| Nom Chimique | Toxicité pour les algues | Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. | Toxicité pour le poisson | Toxicité pour les microorganismes |
|---|---|--|---|--|
| Produits de dimérisation hydrogénée du 1-décène, 1-dodécène et 1-octène*** ^ | EL50 (72h) > 1000 mg/l (Selenastrum capricornutum) | LL50 (96h) > 5056 mg/l (Americamysis bahia) EL50 (48h) > 1000 mg/l (Daphnia magna) | EL50 (96h) > 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) LL50 (96h) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) LL50 (96h) > 5003 mg/l (Cyprinodon variegatus - OECD 203) | |
| 1-Dodecene dimer with 1-Decene, hydrogenated*** 151006-58-5 | EC50(96h) > 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) | EL50(48h) > 150 mg/l (Daphnia magna)*** | LL50(96h) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)*** | |
| Distillats moyens (pétrole), hydrotraités*** 64742-46-7 | ErL50 (72h) = 22 mg/l (OECD TG 201) | EL50 (48h) = 68 mg/l (OECD TG 202) | LL50 (96h) = 21 mg/l (OECD TG 203) | |
| Alkylamine à longue chaîne alcoylée*** ^ | EL50(72)h 0.0538 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata)*** | EC50(49h) 0.043 mg/l (Daphnia magna - OECD Guideline 202)*** | LC50(96h) 0.1 mg/l (Danio rerio - OECD Guideline 203)*** | |
| Méthacrylate de méthyle*** 80-62-6 | EC50 (72h) > 110 mg/l (Selenastrum capricornutum) | EC50 (48h) = 69 mg/L Daphnia magna | LC50 (96h) > 79 mg/l (Oncorhynchus mykiss) | |
| Naphtalène*** 91-20-3 | | LC50 (48h) = 2.16 mg/L Daphnia magna EC50 (48h) = 1.96 mg/L Daphnia magna Flow through EC50 (48h) 1.09 - 3.4 mg/L Daphnia magna Static | LC50 (96h) = 1.6 mg/L Oncorhynchus mykiss (flow-through) LC50 (96h) 5.74-6.44 mg/L Pimephales promelas (flow-through) LC50 (96h) 0.91-2.82 mg/L Oncorhynchus mykiss (static) LC50 (96h) = 1.99 mg/L Pimephales promelas (static) LC50 (96h) = 31.0265 mg/L Lepomis macrochirus (static) | EC50 = 0.93 mg/L 30 min EC50 > 20 mg/L 18 h |

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.***

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

| Nom Chimique | Toxicité pour les algues | Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. | Toxicité pour le poisson | Toxicité pour les microorganismes |
|---|--------------------------|--|---|-----------------------------------|
| Produits de dimérisation hydrogénée du 1-décène, 1-dodécène et 1-octène*** ^ | | EL50 (21d) > 1000 mg/l (Daphnia magna - OECD 211) LL50 (21d) > 1000 mg/l (Daphnia magna - OECD 211) NOEL (21d) 1000 mg/l | NOEL (96h) > 5003 mg/l (Cyprinodon variegatus - OECD 203) | |



FDS n° : 30460

FLUIDE DA

Date de révision: 2019-03-07

Version 8

| | | | | |
|---|--|--|---|--|
| | | (Daphnia magna - OECD 211) NOELR (21d) > 1000 mg/l (Daphnia magna) | | |
| Distillats moyens (pétrole), hydrotraités*** 64742-46-7 | | NOEL (21d) = 0.163 mg/l (QSAR modelled data) | NOEL (14d) = 0.069 mg/l (QSAR modelled data) | |
| Méthacrylate de méthyle*** 80-62-6 | | NOEC(21d) 37 mg/l (Daphnia magna)*** | | |

Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.***

12.2. Persistance et dégradabilité**Informations générales**

Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Informations sur le produit**

Pas d'information disponible.***

logPow

Pas d'information disponible***

Informations sur les composants

| Nom Chimique | log Pow |
|--|-----------------|
| Hydrogenated dimerization products of 1-decene and reaction products of 1-decene,hydrogenated*** - ^ | 6.5 @ 20 °C *** |
| Méthacrylate de méthyle*** - 80-62-6 | 1.38 |
| Naphtalène*** - 91-20-3 | 3.3 |

12.4. Mobilité dans le sol**Sol**

Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.***

Air

Il y a peu de pertes par évaporation.***

Eau

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.***

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**Évaluation PBT et vPvB**

Pas d'information disponible.***

12.6. Autres effets néfastes**Informations générales**

Pas d'information disponible.***

Rubrique 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION13.1. Méthodes de traitement des déchets



FDS n° : 30460

FLUIDE DA

Date de révision: 2019-03-07

Version 8

| | |
|---|--|
| Déchets de résidus / produits non utilisés | Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Après usage, cette huile doit être transférée à un site de collecte. L'élimination inappropriée des huiles usagées est un risque pour l'environnement. Tout mélange avec d'autres substances telles que solvants, liquides de freinage et de refroidissement est interdit. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.*** |
| Emballages contaminés | Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.*** |
| No de déchet suivant le CED | Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 13 02 05. 13 02 06.*** |
| Autres informations | Voir rubrique 8 pour les mesures de sécurité et de protection pour le personnel compétent.*** |

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|------------------|----------------|
| <u>ADR/RID</u> | non réglementé |
| <u>IMDG/IMO</u> | non réglementé |
| <u>ICAO/IATA</u> | non réglementé |
| <u>ADN</u> | non réglementé |

Rubrique 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

REACH

Toutes les substances contenues dans ce mélange ont été pré-enregistrées, enregistrées ou sont exemptées d'enregistrement conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)***

Inventaires Internationaux Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées ou exemptées d'enregistrement dans les inventaires suivants :
Europe (EINECS/ELINCS/NLP)
Corée (KECL)***

Information supplémentaire



FDS n° : 30460

FLUIDE DA

Date de révision: 2019-03-07

Version 8

Pas d'information disponible***

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**Évaluation de la sécurité chimique** Pas d'information disponible***15.3. Information sur les législations nationales**France**

- Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir rubrique 8).
- Art R.4624-18 à R4624-19 du code du travail relatif à la surveillance médicale renforcée.***

Maladies Professionnelles

Tableau(x) applicable(s) n° 36

Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601 (Tableau des maladies professionnelles)***

| Nom Chimique | Maladies Professionnelles |
|---------------------------------------|---------------------------|
| Méthacrylate de méthyle*** 80-62-6 | RG 65, RG 82*** |

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS**Texte complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3**

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme***

Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé



FDS n° : 30460

FLUIDE DA

Date de révision: 2019-03-07

Version 8

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)

UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique

DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet

dw = dry weight = poids sec

fw = fresh water = eau douce

mw = marine water = eau de mer

or = occasional release = relargage occasionnel

Légende Rubrique 8

VME : Valeur limite Moyenne d'Exposition

VLCT : Valeur Limite Court Terme

TWA (Time Weight Average) : Valeur moyenne d'exposition

STEL (Short Term Exposure Limit) : Valeur limite d'exposition à court terme

| | | | |
|----|-----------------------|----|------------------------------|
| + | Produit sensibilisant | * | Désignation de la peau |
| ** | Désignation du Danger | C: | Cancérogène |
| M: | Mutagène | R: | Toxique pour la reproduction |

Date de révision: 2019-03-07

Révision *** Indique la rubrique remise à jour.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité

LUBGES-AI-31686

1. Scénario d'exposition

Formulation d'additifs, lubrifiants et graisses, Au niveau industriel.

Descripteur des usages

Secteur d'utilisation

SU10 - Formulation

SU3 - Production Industrielle (Tout)

Catégorie de procédé

PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

PROC5 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC2 - Formulation de préparations

Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)

ATIEL-ATC SpERC 2.Ai-I.v1.

Processus, tâches et activités couverts

Formulation industrielle d'additifs pour lubrifiants, de lubrifiants et de graisses. Inclus les transferts de matériel, le mélange et l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage et la maintenance. .

2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

Aucun scénario d'exposition n'est requis

2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

Caractéristiques du Produit

État physique

Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

Concentration de la substance dans le produit

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

Quantités utilisées

Non applicable.

Fréquence et la durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

non applicable

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

| 2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs | |
|--|---|
| Scénarios participants | Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques |
| Mesures générales applicables à toutes les activités | Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de la peau susceptibles d'être en contact indirect avec le produit. Porter des gants (testés selon la norme EN374) si les mains sont susceptibles d'être en contact avec la substance. Nettoyer immédiatement toute contamination/tout déversement. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Assurer une formation de base du personnel pour éviter/réduire les expositions et signaler tout problème de peau pouvant se développer par la suite. Porter des lunettes de protection appropriées. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, par contact avec les mains. |
| Expositions générales. Utilisation dans des systèmes confinés température élevée - PROC 2 | Aucune autre mesure spécifique identifiée. |
| Opérations de mélange (systèmes clos). Traitements par lots à températures élevées - PROC 3 | Assurer une ventilation par extraction aux points où les émissions surviennent. |
| Opérations de mélange (systèmes ouverts). Traitements par lots à températures élevées - PROC 4; 5 | Assurer une ventilation par extraction aux points où les émissions surviennent. Éviter les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures. |
| Opérations de mélange (systèmes ouverts) - PROC 4; 5 | Assurer une ventilation par extraction aux points où les émissions surviennent. |
| Échantillonnage - PROC 4; 8b | Éviter les activités impliquant une exposition de plus de 1 heure. Port de gants résistant aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une formation spécifique à l'activité. |
| Transferts de vrac; installation dédiée - PROC 8b | Éviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures. Port de gants résistant aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une supervision intensive. |
| Transferts en fûts/ par lots; installation dédiée - PROC 8b | Assurer une ventilation par extraction aux points où les émissions surviennent. |
| Transferts en fûts/ par lots; installation non dédiée - PROC 8a | Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). Éviter les activités impliquant une exposition de plus de 1 heure. Port de gants résistant aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une supervision intensive. |
| Nettoyage et maintenance des équipements - PROC 8a; 8b | Vidanger et rincer le système avant première utilisation ou entretien des équipements. Port de gants résistant aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une supervision intensive. Conserver les produits des vidanges dans un lieu de stockage hermétique en attendant leur élimination ou leur recyclage ultérieur. Nettoyer immédiatement les déversements. |
| Remplissage de fûts et de petits récipients - PROC 9 | Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). Port de gants résistant aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une formation spécifique à l'activité. |
| Activités de laboratoire - PROC 15 | Éviter les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures. |
| Stockage - PROC 1; 2 | Stocker la substance dans un système clos. |

2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs

| Catégorie(s) de produit | Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques |
|-------------------------|--|
| Non applicable | |

3. Evaluation de l'exposition et références

Santé

Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit

Environnement

Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé.

4. Guide de conformité au scénario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval (DU)

Santé

Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.

Environnement

Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site. De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de mise à l'échelle sont fournis dans la fiche de donnée SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>). Si la mise à l'échelle révèle une utilisation dangereuse (à savoir un rapport de caractérisation des risques (RCR) > 1), il est nécessaire de prendre des mesures de gestion des risques (RMM) supplémentaires ou d'effectuer une évaluation de sécurité chimique spécifique au site.

Généralités

Pour plus d'informations, consultez www.atiel.org/reach/introduction

LUBGES-BI-31686

1. Scénario d'exposition

Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines . Au niveau industriel.

Descripteur des usages

Secteur d'utilisation

SU3 - Production Industrielle (Tout)

Catégorie de procédé

PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)

ATIEL-ATC SpERC 4.Bi.v1.

Processus, tâches et activités couverts

Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines dans des systèmes fermés.

Comprend le remplissage et la vidange de conteneurs et le fonctionnement de machines cloisonnées (y compris les moteurs) et les activités de maintenance et d'entreposage correspondantes. .

2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

Non applicable

2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

Caractéristiques du Produit

État physique

liquide

Pression de vapeur

<0.5 kPa

Concentration de la substance dans le produit

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

Fréquence et la durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

Suppose une utilisation pas plus de 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf mention contraire. Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail est respecté.

| 2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs | |
|--|---|
| Scénarios participants | Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques |
| Mesures générales applicables à toutes les activités | Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de la peau susceptibles d'être en contact indirect avec le produit. Porter des gants (testés selon la norme EN374) si les mains sont susceptibles d'être en contact avec la substance. Nettoyer immédiatement toute contamination/tout déversement. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Assurer une formation de base du personnel pour éviter/réduire les expositions et signaler tout problème de peau pouvant se développer par la suite. Porter des lunettes de protection appropriées. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, par contact avec les mains. |
| Expositions générales (systèmes clos) - PROC 1 | Aucune autre mesure spécifique identifiée. |
| Charge initiale des équipements Utilisation dans des systèmes confinés - PROC 2; 9 | Aucune autre mesure spécifique identifiée. |
| Charge initiale des équipements (systèmes ouverts) - PROC 8b | Assurer un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure). Éviter les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures. |
| Utilisation d'équipements contenant des huiles moteur ou des produits similaires Utilisation dans des systèmes confinés - PROC 1 | Aucune autre mesure spécifique identifiée. |
| Nettoyage et maintenance des équipements - PROC 8b | Vidanger le système avant l'ouverture ou l'entretien des équipements. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 ou 5 renouvellements d'air par heure). Port de gants résistant aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une formation spécifique à l'activité. Conserver les produits des vidanges dans un lieu de stockage hermétique en attendant leur élimination ou leur recyclage ultérieur. |
| Nettoyage et maintenance des équipements Opération réalisée à température élevée (> 20°C supérieure à la température ambiante) - PROC 8b | Vidanger le système avant l'ouverture ou l'entretien des équipements. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission en cas de contact probable avec du lubrifiant chaud (> 50°C). Port de gants résistant aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une supervision intensive. Conserver les produits des vidanges dans un lieu de stockage hermétique en attendant leur élimination ou leur recyclage ultérieur. |
| Stockage - PROC 1; 2 | Stocker la substance dans un système clos. |

| 2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs | |
|---|--|
| Catégorie(s) de produit | Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques |
| Non applicable | |

3. Evaluation de l'exposition et références

Santé

Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit

Environnement

Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé.

4. Guide de conformité au scénario d'exposition à l'intention des Utilisateurs

en Aval (DU)

Santé

Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.

Environnement

Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site. De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de mise à l'échelle sont fournis dans la fiche de donnée SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>). Si la mise à l'échelle révèle une utilisation dangereuse (à savoir un rapport de caractérisation des risques (RCR) > 1), il est nécessaire de prendre des mesures de gestion des risques (RMM) supplémentaires ou d'effectuer une évaluation de sécurité chimique spécifique au site.

Généralités

Pour plus d'informations, consultez www.atiel.org/reach/introduction

LUBGES-BP-31686

1. Scénario d'exposition

Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines . Au niveau professionnel.

Descripteur des usages

Secteur d'utilisation

Au niveau professionnel

Catégorie de procédé

PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC20 - Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)

ATIEL-ATC SpERC 9.Bp.v1.

Processus, tâches et activités couverts

Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines dans des systèmes fermés.

Comprend le remplissage et la vidange de conteneurs et le fonctionnement de machines cloisonnées (y compris les moteurs) et les activités de maintenance et d'entreposage correspondantes. .

2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

Non applicable

2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

Caractéristiques du Produit

État physique

liquide

Pression de vapeur

<0.5 kPa

Concentration de la substance dans le produit

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

Fréquence et la durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

Suppose une utilisation pas plus de 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf mention contraire. Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail est respecté.

| 2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs | |
|---|---|
| Scénarios participants | Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques |
| Mesures générales applicables à toutes les activités | Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de la peau susceptibles d'être en contact indirect avec le produit. Porter des gants (testés selon la norme EN374) si les mains sont susceptibles d'être en contact avec la substance. Nettoyer immédiatement toute contamination/tout déversement. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Assurer une formation de base du personnel pour éviter/réduire les expositions et signaler tout problème de peau pouvant se développer par la suite. Porter des lunettes de protection appropriées. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, par contact avec les mains. |
| Utilisation d'équipements contenant des huiles moteur ou des produits similaires Utilisation dans des systèmes confinés - PROC 1 | Aucune autre mesure spécifique identifiée. |
| Transferts de produits; installation non dédiée - PROC 8a | Éviter les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures. Port de gants résistant aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une formation spécifique à l'activité. |
| Nettoyage et maintenance des équipements; installation dédiée - PROC 8b; 20 | Vidanger le système avant l'ouverture ou l'entretien des équipements. Conserver les produits des vidanges dans un lieu de stockage hermétique en attendant leur élimination ou leur recyclage ultérieur. |
| Stockage - PROC 1; 2 | Stocker la substance dans un système clos. |

| 2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs | |
|---|---|
| Catégorie(s) de produit | Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques |
| Non applicable | |

3. Evaluation de l'exposition et références

Santé

Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit

Environnement

Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé.

4. Guide de conformité au scénario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval (DU)

Santé

Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.

Environnement

Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site. De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de mise à l'échelle sont fournis dans la fiche de donnée SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>). Si la mise à l'échelle révèle une utilisation dangereuse (à savoir un rapport de caractérisation des risques (RCR) > 1), il est nécessaire de prendre des mesures de gestion des risques (RMM) supplémentaires ou d'effectuer une évaluation de sécurité chimique spécifique au site.

Généralités

Pour plus d'informations, consultez www.atiel.org/reach/introduction